

AVIS PUBLIC

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES

AVIS EST DONNÉ que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 28 mai 2013, le règlement sur le *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013.

RÈGLEMENT SUR LE JOUR, L'HEURE ET LE LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

AVIS EST DONNÉ que le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a adopté, à sa séance du 28 mai 2013, le *Règlement sur le jour, l'heure et le lieu des séances du conseil des commissaires*.

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public de son adoption.

Les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la CSSMI au www.cssmi.qc.ca.

Donné à Saint-Eustache, ce 29^e jour du mois de mai 2013.

Le secrétaire général,

Jonathan Desjardins Mallette

www.cssmi.qc.ca